



Entrepreneur plafonneur - Cimentier (sfpm)

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme Chef d'entreprise et certificat de gestion

Durée: 3 ans

stage obligatoire

Plus d'informations : 0800 85 210 - info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Est admise à la formation de Chef d'entreprise, la personne qui a satisfait à l'obligation scolaire (avoir 18 ans au 31/12 de l'année d'inscription) et qui répond à l'une des conditions ci-après:

- être porteur du CESI ou du CESDD dans les sections générale, technique ou artistique;
- être porteur d'un certificat d'apprentissage des Classes moyennes;
- être titulaire du certificat de réussite de l'enseignement secondaire du troisième degré de l'enseignement professionnel et avoir obtenu le certificat de qualification;
- avoir réussi un examen d'admission (connaissances de base en mathématique et en français).

Moyennant certaines qualifications dans le métier, il est possible d'être dispensé de l'année préparatoire.

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Formations adultes

Description

Le plafonneur-cimentier est la personne qui exerce les activités du plafonnage, du cimentage et de la pose de chapes en béton ou en plâtre, ainsi que la réparation de celles-ci.

Débouchés

L'entrepreneur plafonneur – cimentier pourra créer ou reprendre une entreprise, mais aussi travailler comme salarié en temps que métreur – deviseur, conducteur de chantier ou gestionnaire de projet.

Qualités

Être rigoureux et soigneux

Avoir une bonne condition physique (manipulation de charges, travail en extérieur,...)

Respecter la réglementation et les techniques en vigueur

Détails sur la formation

Organisation de la formation :

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise.

Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 30 heures semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 heures semaine).

Organisation

Durée : 2 années + 1 année préparatoire éventuelle.

Horaire : les cours sont organisés en soirée et/ou le samedi, mais dans certain cas des cours peuvent être donnés en journée.

Début : septembre.

Date limite des inscriptions : 31/10

Pratique en entreprise via une convention de stage : Vous devrez être occupé dans la profession sous forme soit :

- d'une convention de stage passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un délégué à la tutelle;
- d'un contrat de travail;

- d'une pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).

Peuvent être dispensés de cette obligation d'occupation dans la profession, les auditeurs :

- titulaires d'un certificat d'apprentissage dans la profession;
- titulaires d'un diplôme technique ou professionnel dans la profession;
- occupés ou ayant été occupés dans la profession 2 années à temps plein sur les 6 dernières années.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise.

N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil. Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Attention : L'apprenant sera occupé dans une entreprise à Bruxelles, mais les cours de connaissances professionnelles seront suivis dans un Centre IFAPME. Pour obtenir les coordonnées des différents centres de cours, consultez la fiche formation de l'IFAPME. Les cours de gestion pourront être suivis à Bruxelles.

Programme de cours :

Cours professionnels :

1ère Chef d'entreprise

Spécifique Mod. techniques spec. plafonneur (32h)

2ème Chef d'entreprise

Suivi du projet d'entreprise (20h)

Spécifique: Modules techniques spécifiques plafonneur (32h)

Année préparatoire

Travaux en hauteur (4h)

Organisation du chantier (20h)

Analyse, préparation et communication (20h)

Isolation, étanchéité à l'air et neuds constructifs (8h)

Préparation des supports (12h)

Blocs de plâtre (16h)

Plafonnage (56h)

Cloisons et plafonds (36h)

Cimentage intérieure et extérieur (44h)